FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Montreuil, le 12 avril 2024

BRANCHE CHIMIE (0044)

© communication FNIC. 2021

STRUCTURE SALARIALE : *La grande entourloupe !*

Dans la continuité du simulacre de négociations salariales, les représentants patronaux font semblant de négocier. Mais cette mauvaise foi dans les négociations n'abuse personne, si ce n'est le ministère du travail qui croit encore aux miroirs aux alouettes. A moins que ce dernier ne soit complice de la mascarade... Pire, contrairement à la représentante du ministère du travail qui a l'excuse de ne pas être rompue aux pratiques des représentants patronaux dans la branche, les OS collabos, qui les connaissent parfaitement bien, sont prêtes à se coucher en signant un accord délétère.

Au prétexte de dépoussiérer la structuration des salaires minima de la branche, qui n'a pas évolué depuis 1978, les représentants patronaux veulent en profiter pour faire voler en éclats le principe même de la garantie des rémunérations.

En faisant disparaître le rapport entre le coefficient et la valeur de point, le remplaçant par un abaque, il deviendra très difficile, voire impossible, de garantir l'évolution constante des rémunérations.

La seule garantie apportée par le projet d'accord est que le salaire de référence et la valeur de référence feront l'objet de négociations annuelles... La valeur de point, servant uniquement au calcul des primes conventionnelles, fera également l'objet de négociations. **Mais la situation dans laquelle se trouve notre branche est la conséquence de la volonté des patrons de refuser toute négociation !!! A ce stade, il faut être conscient que notre branche ne respecte pas l'obligation légale du SMIC depuis le mois de mai 2023, soit près d'un an...**

Petit rappel de la structure des minima de branche actuelle:
Il suffit de multiplier la valeur du point par le coefficient pour obtenir le salaire minimum dans la branche. Autrement dit, les NAO portent sur UN SEUL paramètre. Une subtilité persiste toutefois puisque les premiers coefficients de la grille se voient appliqués un «complément de salaire» afin que le K130 ne se retrouve pas en deçà du SMIC. Autant dire que cet abaque ne fait l'objet d'aucune négociation, mais simplement l'adaptation de la valeur d'un coefficient pour respecter l'obligation légale du SMIC...

Demain, avec la proposition patronale, lors des NAO de branche il faudra trouver un accord non plus sur une seule valeur, mais sur trois valeurs. Autant se le dire tout de suite, c'est mission impossible sans la mise en œuvre du rapport de force au niveau de la branche. Mais là encore, notre intervention demandant à garantir une revalorisation minimale de ces trois valeurs correspondant à MINIMA au pourcentage d'augmentation du SMIC a, sans surprise, été rejetée par les représentants patronaux. Pire, les Organisations Syndicales réformistes ne nous ont pas suivi au prétexte que les patrons n'accepteraient pas cet automatisme...

Au passage, nombre d'alinéas du précédent accord disparaissent de facto. Certains sont remplacés par ce que les représentants patronaux nomment "clarification" mais qui marquent pourtant un recul social. *A titre d'exemple, un salarié embauché au BAC+2 l'était au K225 avec une évolution au K250 sous deux ans. Demain, il sera toujours embauché au K225 et sous deux ans il faudra qu'il soit rémunéré au mini du K250 de la branche, mais sans forcément changer de coefficient...*

Camarades, vous l'aurez compris, nous courrons un très grave danger si les collabos décidaient de signer cet accord scélérat.

Et il ne faut pas s'imaginer une seule seconde que les grands groupes qui se prétendent mieux-disant que notre Convention collective mettront beaucoup de temps pour se mettre au diapason. S'il leur serait probablement difficile de baisser les salaires, ils n'hésiteraient pas à user de ce nouvel argument pour rogner sur les augmentations futures lors des NAO ou sur l'évolution des BAC +2/+3...

Pire, dans certains groupes, si les salaires sont supérieurs à la Convention, certains éléments ou primes sont calqués sur les valeurs de cette dernière.

En conclusion, même celles et ceux qui se croient à l'abri pourraient être immédiatement percutés par ce nouveau projet de recul social.

Travailleurs des grandes ou des petites entreprises, nous sommes tous sous la menace.

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00
www.fnic-cgt.fr / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf. : CS/LB/DT/Chrono 2024-0235